



Note de service

DESTINATAIRES : Aux personnes salariées de la catégorie 1 - FIQ

EXPÉDITEUR : Pascal Delcourt, coordonnateur à la gestion intégrée de la main-d'œuvre et projets spéciaux

DATE : 6 février 2025

OBJET : **HORAIRES 7/7 OU 6/8 FIQ – ÉTÉ 2025**

Comme par les années précédentes, nous vous informons que vous pouvez bénéficier de l'horaire 7/7 ou 6/8 pour la période estivale 2025.

Ainsi, vous avez deux (2) périodes (phases) distinctes pour faire une demande d'horaire 7/7 ou 6/8.

Les formulaires 7/7 ou 6/8 devront être acheminés avant le 21 février 2025 à 16 h pour la **phase anticipée** et avant le 12 mars 2025 à 16 h pour la **phase normale**.

Pour plus de détails concernant les modalités 7/7 et 6/8 et pour remplir le formulaire d'intérêt, nous vous invitons à consulter le lien suivant : [Mesures estivales - employés: CISSS Laurentides](#).